



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Le vingt-six mai deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt et un mai deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Fabienne HULCELLE, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés : Isabelle TOURTOIS
Chrystèle JARNY a donné pouvoir à Benoît PIRON
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Angélique BOURDIN

Secrétaire de séance : Cécile TAVENEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2015

Monsieur Patrick CLISSON, arrivé à 20h38, n'a pas participé à cette délibération.

Aucune remarque n'est portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2015, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

• Groupement achat d'énergie proposé par le SIEDS :

Monsieur FAVREAU informe l'Assemblée que ce point ne changera rien pour notre Commune car nous n'avons qu'un tarif jaune, qui va être supprimé prochainement.

Il nous faut toutefois nous montrer solidaire des autres communes et collectivités car plus le volume sera important, plus le prix pourra être négocié. Quatre Communes n'avaient pas répondu.

Nous avons donc rencontré Monsieur BATOT, représentant du SIEDS, qui a expliqué l'intérêt de la démarche. Le SIEDS se chargera du dossier d'appel d'offres pour la mise en place de ce groupement d'achat d'énergie.. Monsieur FAVREAU précise que ce groupement d'achat est proposé pour une période de quatre ans.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du groupement d'achat d'énergie proposé par le SIEDS, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

• Modification de l'adhésion à l'outil de cartographie SIGIL développé par le SIEDS

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que l'état souhaitant se désolidariser de l'instruction des demandes d'urbanisme, qui à compter du 1er juillet 2015 sera à la charge des communes, le SIGIL a donc développé deux nouveaux outils pour aider les communes :

- ✓ Aide à la coordination de chantier (avec l'appui du Conseil Général),
- ✓ Visualisation de la photo aérienne de l'IGN,
- ✓ Développement d'une application pour instruire les demandes d'urbanisme.

Coût de la modification :

Le Conseil Général participe à hauteur de 5% du coût TTC pour la constitution des fonds cartographiques.

La DDT s'engage à apporter les données numériques dont elle dispose.

La participation de la Commune ne change pas. Elle est d'environ 2 000 euros par an.

La personne la plus impactée dans son travail par ce changement est l'Agent d'Accueil de la Mairie. Elle aura à sa disposition des cartographies représentant, entre autre, la Commune, le Bocage et les Haies. Elle aura aussi un logiciel d'urbanisme pour instruire les dossiers de Permis de Construire et Déclaration de Travaux. Madame PRUNIER a une formation à ce sujet le 12 juin prochain.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de la modification de l'adhésion à l'outil de cartographie SIGIL développé par le SIEDS, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

• Décision modificative pour l'opération « Aménagement du parking de l'école privée »

Monsieur BARANGER précise à l'Assemblée que le montant de cette opération n'a pas été correctement inscrit, au moment du vote du budget.

Le solde actuel de cette opération est de 4 000 euros. Le devis accepté de l'entreprise ALLEZ s'élève à 52 000 euros TTC, pour les travaux d'aménagement du parking et de l'arrêt de bus. Leur réalisation est prévue début juillet.

Il est donc proposé de solder les 12 000 euros de l'opération « zone du Poirier », puisque cette opération fait aujourd'hui l'objet d'un budget annexe.

Il faut aussi voter une décision modificative d'un montant de 36 000 euros, qui pourraient être soustraits de l'opération « Aménagement espace vert de la maison de retraite » qui a un solde actuel de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative pour l'opération « Aménagement du parking de l'école privée », avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

• Décision modificative pour l'opération « Aménagement du cimetière »

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée qu'il pourrait y avoir des erreurs de métrés et propose donc de reporter cette délibération à une prochaine réunion du Conseil Municipal, afin de vérifier les métrés au préalable.

Le mur de devant a été chiffré pour une certaine longueur mais 25% de cette longueur n'a pas été réalisée. Il existe donc une différence entre le montant acté lors de l'appel d'offres et le réalisé constaté à ce jour.

La fin des travaux n'est pas signée et la dernière facture d'un montant de 140 000 euros TTC n'est pas réglée à l'entreprise PELLETIER qui a sous-traité à l'entreprise VILAIN. Pour information, le Bureau d'Etudes est Alpha Géomètre.

Un rendez-vous sur site a donc été fixé le lundi 1^{er} juin 2015, en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre.

• Demande de subvention

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée du courrier de demande de subvention de 1 000 euros reçu pour le Foyer Rural.

A la demande d'un élu, Madame TALINEAU, élue et Présidente du Foyer Rural, est invitée à se retirer.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement d'un subvention de 1 000 euros à l'Association du Foyer Rural, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Questions et informations diverses

✓ Un Agent polyvalent a terminé son contrat au service technique. Six personnes ont été reçues en entretien par Monsieur le Maire, Monsieur GUINARD et la Secrétaire Générale. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le choix s'est porté sur Madame Doriane NOWAK : elle est éligible aux aides à 90 % dans le cadre du CAE, même si ce n'est pas ce qui a motivé la décision. Cette personne est très motivée, avec de bonnes compétences, un dialogue facile, lui permettant de travailler avec nos agents techniques. Elle dispose, entre autre, d'une habilitation électrique BR. Elle a travaillé pour diverses collectivités. Son contrat sera un CAE de 20 mois pour 24 heures par semaine, trois jours sur cinq, avec une possibilité d'aménager son temps de travail en fonction de la météo ou des besoins de service. Monsieur PARNAUDEAU fait un retour d'un de ses anciens employeurs qui en était très satisfait.

✓ Madame HULCELLE présente à l'Assemblée les spectacles qui vont avoir lieu dans le cadre du Festival AH!. Le 5 juin à 19h00 se déroulera un spectacle Rue de l'Eglise : Johnny perpète. Les APE interviennent pour les buvettes afin de financer le spectacle scolaire du 8 juin.

Le 7 juin à 15h00 se déroulera le spectacle Magic GORDON au Foyer Rural.

Le 8 juin se déroulera le spectacle La Mouette et le Chat pour les écoles.

✓ Madame HULCELLE fait un point concernant le Tour Cycliste des Deux Sèvres puisque Saint Pardoux est une étape. La Communauté de Communes nous a demandé si nous souhaitons prévoir un repas pour les spectateurs, les sponsors et autres. Si certaines Associations veulent s'en occuper, elles sont bienvenues.

Monsieur GUINARD précise que 26 signaleurs sont à prévoir, dont environ 18 à 20 personnes sont déjà trouvées. Il demande donc aux membres de l'Assemblée de se faire connaître s'ils sont disponibles. L'organisation reste à compléter pour ce qui concerne le centre aéré.

✓ Madame TALINEAU informe l'Assemblée que Idéosphère souhaite s'investir dans la Fête de la Musique et prévoit de faire venir environ dix groupes. Cette Fête démarrerait à 16h00.

✓ Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une proposition de vente a été remise à Monsieur PILLOT. Nous attendons une réponse de sa part. Cette proposition comprenait plusieurs variantes : son local seul, ou avec les locaux attenants. L'estimation s'est basée sur celle réalisée par les Domaines.

✓ Un élu demande à Monsieur le Maire pourquoi les citoyens de Saint Pardoux n'ont pas été conviés à l'inauguration de la Salle Multi-activités et pourquoi il n'en est pas fait mention dans Les Nouvelles. Les membres de l'Assemblée précisent que c'est une inauguration officielle sur invitation, les habitants de Saint Pardoux seront invités à découvrir cette salle lors des festivités du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27

Le Maire,
Benoît PIRON